

Chasse au sanglier

Le vendredi 14 novembre 2025



Afin de réguler efficacement les populations de sangliers de plus en plus nombreuses sur notre territoire et d'éviter ainsi les dégâts sur les parcelles forestières, les parcelles privées (riverains) et les diverses cultures environnantes, en 2025, **le Département du Val d'Oise** a pris la décision d'instaurer un bail de chasse en respectant scrupuleusement toutes les consignes de sécurité liées à la pratique de celle-ci. Quatre jours de chasse sont prévus de novembre à février.

La première journée aura lieu le **14 novembre 2025**.

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est fortement déconseillé de se rendre dans la forêt lors des journées de chasse.

Contact

Département du Val d'Oise

Service Espaces Naturels

Direction de l'Environnement du Développement Durable et de l'Agriculture

Tel: 01 34 25 30 30